

Snes Créteil info

Créteil Snes Info. Tel : 08.11.11.03.83 Fax : 01 41.24.80.61 - 3 rue Guy du Gouyon du Verger 94110 Arcueil

Rien ne va plus !

TZR, réagissons ensemble !

Cette année, les suppressions massives de postes se poursuivant, beaucoup de départs en retraite étant différés du fait de la réforme Fillon, les **TZR sont plus nombreux que jamais** dans l'académie (3600, soit 500 de plus que l'an dernier). Il semblerait bien que notre administration prenne goût à ces titulaires particuliers, rendus plus flexibles par des textes dérogoires au statut de 1950 !

Cette année encore, la majorité des TZR est composée de **néo-titulaires** n'ayant pas demandé à effectuer ces missions de remplacement. Ils connaissent une entrée dans le métier difficile, souvent dans des conditions scandaleuses (affectations connues après la rentrée pour des entrants dans l'académie, affectations sur deux voire trois établissements, emplois du temps inconciliables, affectation en lycée professionnel...).

Les plus anciens, de moins en moins nombreux, peuvent eux témoigner de **dégradations spectaculaires** en l'espace de quelques années : face à des conditions de remplacement de plus en plus rudes, les compensations disparaissent les unes après les autres... Jusqu'à cette dernière décision ministérielle, confirmée dans la circulaire mutation de l'an passé, qui pousse le bouchon encore plus loin : **la suppression rétro-active des points tZR acquis avant 2004...**

Il est évident qu'aujourd'hui, les TZR sont malgré eux les cobayes d'une gestion de la « ressource humaine » prisonnière de la pénurie. Leur condition préfigure celle de tous les personnels si l'on n'y prend garde.

Comment réagir ? S'organiser entre TZR, pour bien connaître ses droits, et rompre l'isolement, est déjà une première nécessité : – c'est ce que nous vous proposons de faire par la **liste de diffusion « TZR en Colère »** du Snes-Créteil, et par ce **stage TZR du 24 octobre**.

Mais face à un ministère et à un rectorat qui multiplient les attaques, il est indispensable que l'ensemble des personnels (TZR ou non) parviennent à organiser une riposte à la hauteur. Participons massivement à la grève du 28 septembre et retrouvons-nous nombreux dans la **manifestation derrière la banderole « TZR en colère »**. Organisons d'autres actions, afin de nous faire entendre et d'obtenir les justes compensations à la pénibilité spécifique de nos missions de remplacement.

Julien LE BARBU - Alain MALAISE

Grève nationale jeudi 28 sept. 2006

à l'appel des 5 fédérations
de l'éducation nationale

Manifestation à 14h30
Bd Saint Michel
(Sorbonne)

STAGE TZR

connaître ses droits,
organiser la riposte !

Mardi 24 octobre
de 9h30 à 17h

Bourse du travail de Paris
3, rue du Château d'eau
M° République
(Salle Eugène Varlin)

Le stage syndical est de droit !

Déposez votre demande d'autorisation d'absence
avant le 24 septembre 2006 ! (voir modèle au dos)

Vous étiez syndiqué l'an dernier, ou vous avez fait appel au SNES lors des opérations de mutation...

Adhérez au SNES, ou n'oubliez pas de renouveler votre adhésion !

Le stage syndical est ouvert à tous, syndiqués ou non... mais le **SNES ne vit que des cotisations de ces syndiqués, et c'est le nombre de ses adhérents qui lui donne la force de lutter pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour la défense du service public d'éducation.**

Bulletin d'adhésion et barème de cotisation sur notre site www.creteil.snes.edu, cliquez sur « adhérer ». **Le montant de la cotisation est déductible à 66% du montant des impôts.**

SOMMAIRE

1/ Editio

2/ Stage du 24/10/06

Stage TZR du Mardi 24 octobre 2006 de 9h30 à 17h

Lors de ce stage nous aborderons les points suivants :

- ◆ Bilan des problèmes rencontrés par les TZR de l'académie
- ◆ Le droit et les TZR : ISSR, frais de déplacement...
- ◆ De pire en pire : suppression des points acquis avant 2004
- ◆ Quelles actions ?

Ce stage sera l'occasion de transmettre à tous les TZR un certain nombre d'informations, mais il est conçu également comme un moment d'échanges. Echanges sur nos situations propres, bien sûr, mais aussi analyses plus globales de notre situation (qui s'inscrit dans une politique : désengagement financier de l'Etat, démantèlement du système de remplacement, destruction du système national de mutation...). Echanges enfin sur les indispensables actions à construire si l'on veut parvenir à mettre un terme aux dégradations qui nous touchent de plein fouet, et qui seront, après nous, réservées aux futurs néotitulaires entrant dans l'académie...

La participation aux stages syndicaux est un droit ! Vous pouvez participer à des stages syndicaux à hauteur de 12 jours par année scolaire. On ne peut vous refuser cette autorisation d'absence si vous la déposez au moins un mois à l'avance. Vous n'avez pas à rattraper vos cours lorsque vous vous absentez pour participer à un stage syndical.

Demande à recopier et à déposer ou envoyer au plus tard le samedi 23 septembre dans votre établissement (établissement d'exercice si vous êtes en poste à l'année, établissement de rattachement si vous êtes en suppléances de courte et moyenne durée)

Nom

Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur
Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 24 octobre 2006 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Paris.

Il est organisé par la section académique du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

✂-----
*Coupon à retourner au SNES Créteil 3 rue Guy du Gouyon du Verger 94110 Arcueil
(vous pouvez également vous inscrire par mail en envoyant un message à s3cre@snes.edu)*

NOM : Prénom :

Adresse mail :

TZR de la zone :

Etablissement de rattachement :

Etablissement(s) d'affectation :

Participera au stage TZR du mardi 24 octobre 2006